

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

Mardi 15 septembre 2026 à 19h30
 Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville

Extrait du registre des DELIBERATIONS de la 4^{ème} séance

Date de la convocation :	09 septembre 2026
Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	28
Procurations :	0
Publication de la liste :	21 septembre 2026



L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabien VÉTEAU, maire** ;

Présents :

Fabien VETEAU, Maire

Mme et MM Odile GINESTET, Yann GUEGAN, Philippe CAREAU, Béranger BINET, Sandrine NGUYEN, Alain JUDALET, Chantal PLEURDEAU, Christophe RAMBAULT, Jean PESCHER, Nathalie FOSCHIA, Yoann BURET, Barbara CASTANER ADELAIDE, Jacques GUIRONNET, Nathalie GOUABAU, Jacques BERGOFFEN, Jennifer KOCHOKIAN Angélique PERRINE-KAHN, Agnès KLESSE, Delphine BAZANTÉ formant la majorité.

Mmes et MM Marie PÉRIGOT, Christelle CAILLEUX, Philippe MARTIN, Franck COQUEREAU, Laurence JOIGNON et Fabrice BERLAND.

Quorum : 28/15

Secrétaire de séance :

Christophe Rambault

37- Approbation du PV de la séance du 02 juin 2026

Rapporteur : Fabien VETEAU, maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDÉRANT la transmission du projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 juin 2026 aux membres du conseil

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuver le procès- verbal de la séance du 02 juin 2026.

À L'UNANIMITÉ (28 voix pour)

Le secrétaire de séance
Christophe RAMBAULT

Monsieur le Maire
Fabien VÉTEAU

